



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

collectivités territoriales

Question écrite n° 5871

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les difficultés rencontrées par le câble dans notre pays. En effet, les câblo-opérateurs ont très largement prospecté les collectivités locales, notamment dans les grandes métropoles durant les années 80-90. Malheureusement, les difficultés de ce secteur et de ses entreprises de câblo-opérateurs ont créé une situation particulièrement délicate pour certaines municipalités qui n'ont qu'une partie de leur territoire câblé, le reste n'étant toujours pas couvert. Cette situation de chantier de câblage abandonné est un véritable gâchis, car les investissements occasionnés n'ont pas été rentabilisés ; les collectivités locales concernées sont désemparées, confrontées à un imbroglio juridique compliqué, et enfin, la population ne cache pas son mécontentement par une véritable incompréhension du dossier qui suscite le gâchis. Dès lors, il conviendrait que les pouvoirs publics ne laissent pas s'enterrer et oublier ce dossier mais engagent un dialogue et une médiation entre les sociétés et les collectivités concernées par ces abandons, totaux ou partiels de ces câblo-opérations. Il lui demande donc de lui indiquer ce qu'elle compte entreprendre en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5871

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5898

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)